

Pourquoi favoriser la coparentalité dans les municipalités ?

DÉFINITION DE LA COPARENTALITÉ

Des adultes reconnus comme parents auprès de l'enfant, qui agissent et communiquent pour son bien-être, quelle que soit leur réalité parentale.

Retombées sur les membres de la famille

Pour les enfants, les retombées principales sont une meilleure adaptation sociale, scolaire et psychologique, ainsi qu'une plus grande facilité à intégrer les consignes et les règles familiales. (Voir la fiche « La cohérence familiale ») <https://www.rvpaternite.org/coparents#communication>

Pour la conjointe ou le conjoint, les retombées sont la diminution du stress lié aux responsabilités de l'enfant et une plus grande satisfaction conjugale.

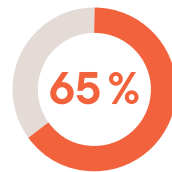
Pour le père, les retombées sont une plus grande estime de soi, plus grande satisfaction conjugale et une meilleure santé physique et mentale.

Extraits de: **Diane Dubeau**, Département de psychoéducation et de psychologie UQO, Présentation au CISSS Laurentides, octobre 2018.

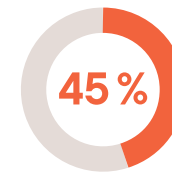
Pour la famille, les retombées sont une meilleure réponse à leurs besoins en particulier sur leurs temps libres, la participation aux activités culturelles et ludiques en famille ainsi qu'une meilleure conciliation famille-travail.

Pour toutes les équipes parentales, le renforcement de celles-ci améliore la relation quelques soient la situation familiale. (Voir la fiche « La communication entre parents ») <https://www.rvpaternite.org/coparents>

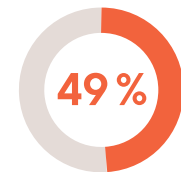
Quelles sont les attentes des familles envers leur municipalité ?



Souhaitent qu'elle priorise des activités parents-enfants.



Souhaitent qu'elle propose des horaires mieux adaptés aux heures de travail.



Souhaitent qu'elle soutienne les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des familles.

Pourquoi les municipalités devraient contribuer à la valorisation de la coparentalité ?

QUELQUES AVANTAGES ET IMPACTS POSSIBLES

Amélioration de la qualité de vie des familles de votre collectivité;

Développement de la conciliation famille-travail dans la communauté;

Augmentation de la productivité et du bonheur des membres du personnel et des élus et élues;

Meilleure participation sociale des parents dans les affaires de la municipalité et un plus grand engagement parental auprès de l'enfant, (bénévolat – comité famille - etc.);

Reconnaissance de la municipalité comme un modèle en la matière;

Participation accrue des familles aux activités de la municipalité;

Attractivité et rétention des familles dans la municipalité et renforcement de l'égalité entre les mères et les pères.

Pouvez-vous imaginer les retombées pour les municipalités de l'augmentation du niveau de bonheur de la population, des organismes et de votre personnel ?



POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez la fiche 2 sur les pouvoirs dont disposent les municipalités pour favoriser la coparentalité.